

Entre totalitarisme et chaos

De la dictature insidieuse à l'impuissance de l'Etat

(Synopsis)

Par Fabrice Hatem

Version du 10 septembre 2019

Introduction : l'Etat contre l'homme de la rue

Il y a quelques semaines de cela, j'ai été témoin, dans le quartier de Belleville, d'une scène affligeante, qui témoigne de l'étouffement des libertés et du contrôle social sans cesse accru qui s'abat sur les citoyens de notre pauvre pays, autrefois patrie des libertés. Sur le Boulevard de la Villette, une dame chinoise, la cinquantaine fatiguée, rentrait dans un immeuble, sans doute chez elle. Elle était suivie, à quelques pas, d'un vieil homme un peu décati, chauve et ventripotent, marchant avec difficultés, qui s'engouffra dans la maison derrière elle.

Soudain, un jeune homme athlétique se précipita sur le vieux monsieur. C'était en fait un policier en civil, chargé de verbaliser les clients de prostituées en application de l'une de ces lois liberticides dont nos législateurs semblent prendre un étrange plaisir à accabler notre pays depuis une dizaine d'années. Il fut ensuite rejoint par eux autres collègues tout aussi athlétiques qui lui pour l'aider à neutraliser le dangereux délinquant de 65 ans, puis par une voiture de police qui, toutes sirènes hurlantes, l'emmena au commissariat.

Là-bas, il sera sans doute gratifié d'une amende de quelques centaines d'euros, ou bien envoyé assister à un stage de redressement idéologique pour lui expliquer que c'est très mal de chercher à prendre un peu de plaisir quand on est vieux, pauvre et moche, et qu'il faut laisser ça aux gens jeunes, riches et beaux qui peuvent tout obtenir gratis d'une jolie fille. Quant à la pauvre dame chinoise, elle aura été privée d'une recette pourtant si nécessaire pour payer son loyer et nourrir sa famille. Tout cela parce que des militants dogmatiques ont réussi à convaincre nos députés que toutes les travailleuses du sexe - qui ne leur avaient rien demandé, bien au contraire - étaient victimes de réseaux de traite, faisant par conséquent tous les clients des complices de ces réseaux. Une argumentation qui néglige totalement la diversité des parcours individuels menant à la prostitution, mais qui reflète malheureusement un air du temps devenu dangereusement puritain et répressif sous des airs de faux progressisme et de défense des femmes.

Et pendant que d'innocents petits vieux se font arrêter et punir sous des prétextes absurdes, des bandes de délinquants de plus en plus violents et organisés pourrissent la vie du même quartier - femmes et hommes mélangés - sans que la police ne parvienne réellement à enrayer le phénomène. Il ne s'agit là que de l'un des nombreux exemples de cet effroyable paradoxe qui fait que l'Etat français devient de moins en moins efficace, craint et respecté à mesure qu'il devient plus interventionniste, plus autoritaire et plus moralisateur.

D'un côté une dictature étatique qui, peu à peu, enserre nos vies, telle une pieuvre aux mille tentacules, dans un carcan de plus en plus serré de contraintes, d'interdits, de contrôles et de spoliations légales. Et qui, en criminalisant au nom du bien collectif et du progrès social les actes les plus banals, réduit progressivement les citoyens médusés à une craintive docilité... avant peut-être que celle-ci ne cède brutalement la place, à l'occasion d'une énième agression contre leurs libertés, à une rébellion ouverte.

De l'autre côté, des gaspillages publics éhontés, une criminalité hors de contrôle, et un rejet croissant par les populations de cet Etat qui semble s'entêter à vouloir faire leur bien sans leur demander leur

avis, ou plutôt contre leur avis, en tentant de donner forme à de utopies multiculturalistes et diversitaires dont ils ne veulent pas.

L'objet de cet ouvrage est décrire les différentes voies par lesquelles s'instaure progressivement cette dictature à la fois insidieuse et inefficace.

Pour résumer simplement ma thèse en trois mots, je dirai que l'Etat est devenu aujourd'hui trop puissant et trop interventionniste, et de ce fait même profondément impotent et inefficace ; qu'il est tenté de devenir de plus en plus répressif vis-à-vis du citoyen ordinaire sans pour autant parvenir à enrayer l'ensauvagement de la société et la montée de la violence ; et qu'enfin il est pénétré sous l'influence de lobbies minoritaires d'une dangereuse d'illusion prométhéenne selon laquelle il aurait pour mission de guider une société rétrograde et rétive sur les chemins du progrès multiculturaliste – une illusion qui risque de conduire in fine à la fragmentation sociale, à la lutte de tous contre tous et au chaos.

Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, j'examine la manière dont la population met en place des comportements spontanés de résistance à cette dictature insidieuse : en s'enfuyant, physiquement ou psychologiquement, hors de son atteinte, par l'émigration à l'étranger ou la mise en oeuvre dans sa vie quotidienne de comportements d'évitement ; en refusant de respecter des lois qui lui paraissent injustes, à travers l'adoption de comportements et d'attitudes de nature délinquante afin de pouvoir continuer à se livrer aux actes les plus banals – mais désormais proscrits – de la vie quotidienne ; en se repliant sur des communautés protectrices régies par des règles différentes de celles, délégitimées, de la République ; enfin, pour certains, en s'engageant dans la voie de la rébellion ouverte, violente ou non.

Et finalement, cette tentation totalitaire de l'Etat français ne risque-elle pas ainsi de déboucher, à travers une dé-légitimation de l'ordre républicain, au mieux sur la démoralisation généralisée de la population, au pire sur la fragmentation sociale, la révolte, la lutte de tous contre tous, la violence et le chaos ?

Un interventionnisme inefficace

La transformation d'un Etat de droit en une entité oppressive peut résulter du projet politique explicite d'un parti autoritaire. Mais elle peut aussi être induite, de manière plus insidieuse, et en l'absence même de toute volonté politique délibérée, par l'accroissement progressif du poids de cet Etat dans tous les aspects de la vie sociale. C'est l'augmentation continue de la pression fiscale. C'est la prolifération normative et réglementaire. C'est la multiplication des infractions pénales prévues par la loi. A partir d'un certain point de non-retour, il n'y a alors même plus besoin d'un dictateur mégalomane pour que l'Etat devienne alors totalitaire au sens étymologique du terme, c'est-à-dire prétende se mêler de tout et réglementer la vie des gens dans tous ses aspects. Mais, en même temps, cette tentation totalitaire ne débouche in fine, que sur l'impuissance et le gaspillage, du fait même de la multiplication quasi-cancéreuse des domaines d'intervention dont aucun n'est plus administré de manière efficace.

Etat-providence et tentation totalitaire

Il pourrait naturellement paraître excessif, concernant l'une des plus anciennes et prestigieuses démocraties du monde, utiliser des termes aussi violents que « dictature » ou « pouvoir totalitaire ». Les ressorts profonds des vrais régimes totalitaires, tels qu'analysés par exemple par Anna Arendt – mélange de terreur, d'idéologie utopique et d'embrigadement généralisé – n'ont en effet apparemment qu'un rapport fort lointain avec l'état de la société française actuelle, démocratie représentative où les libertés individuelles et collectives sont garanties par l'Etat de droit.

Mais on peut aussi proposer une autre définition, plus « soft », Tocquevillienne en quelque sorte, du totalitarisme : celle d'un Etat « Infini, prévoyant et doux », s'occupant avec bienveillance de la vie de ses citoyens dans tous ses aspects. Vu sous cet angle, il n'est plus absurde d'utiliser le terme « totalitarisme » pour décrire certains aspects du rôle de l'Etat dans la société française. Mais un totalitarisme à la fois patelin et inachevé, combinant des caractéristiques très oppressives avec d'autres correspondants à l'idée que nous nous faisons d'un régime démocratique et respectueux du droit des gens.

La construction de l'Etat en France est, comme l'a montré Pierre Rosanvallon, un processus extrêmement complexe, fait de continuités et de ruptures, de paradoxes durables et de changements brutaux de paradigmes, de conflits récurrents entre visions politiques inconciliables. Il n'est cependant pas impossible de discerner, dans cette histoire faite de bruit et de fureur, une sorte de « ligne directrice » conduisant de l'Etat centralisateur et absolutiste de l'ancien régime au « proto-totalitarisme soft » d'aujourd'hui, en passant par le projet d'Etat émancipateur de la révolution française, l'autoritarisme napoléonien, le formatage du citoyen républicain par l'école laïque et obligatoire de la IIIème république, l'instauration de l'Etat-providence après la Libération, et l'utopie de l'Etat modernisateur de la seconde moitié du XXème siècle. Nous en arrivons ainsi, par bonds successifs, à une situation où l'Etat dispose désormais, tant par sa puissance financière que par son ambition à tout réglementer, d'un pouvoir d'intrusion immense et à mon avis excessif dans la vie des gens.

Un pouvoir fiscal et financier hors de contrôle

On pourrait discuter longuement sur le caractère libéral ou interventionniste des politiques économiques contemporaines. Un certain nombre d'indices semblent à cet égard suggérer que la France, comme bien d'autre pays a été entraînée au cours des 20 dernières années dans une vague de néo-libéralisme et de démantèlement des moyens d'intervention de l'Etat national. L'ouverture des marchés à la concurrence, le démantèlement des tarifs douaniers, la renonciation à l'exercice d'une politique monétaire indépendante, le mouvement de privatisation des entreprises publiques, semblent autant de signes de cette évolution.

Mais, à l'inverse, le poids proprement financier des institutions publiques dans l'économie, loin de décroître, s'est significativement accru au cours de la même période. La part des prélèvements obligatoires dans le PIB, par exemple, n'a pratiquement pas cessé d'augmenter pour frôler au cours les dernières années de chiffre de 50 %. Un niveau de prélèvement quasi-confiscatoire – l'un des plus élevés de la planète – qui a pour conséquence directe de priver les habitants de ce pays du fruit de leur travail et de leur épargne, et très concrètement, de rogner leurs libertés quotidiennes en réduisant la part de leur budget disponible pour acheter les produits de leur choix, se déplacer où et comme ils le veulent, et d'une manière plus générale jouir de l'existence de la manière qu'ils ont choisie.

Quant aux dépenses publiques, l'Etat semble avoir été saisi au cours des 50 dernières années d'une véritable frénésie interventionniste. De l'aide sociale à la culture, du logement à la promotion des femmes, il n'est pratiquement plus un domaine en France qui n'échappe à cet activisme. En conséquence, le poids des dépenses publiques dépasse aujourd'hui très largement 50% du PIB. Outre que ces dépenses donnent souvent lieu des gaspillages éhontés, outre que leur utilité est souvent problématique – quand elles ne génèrent pas des effets pervers qui viennent aggraver les problèmes qu'elles prétendent résoudre -, leur conséquence essentielle, pour ce qui nous intéresse ici, est la suivante : elles contribuent à diffuser au sein de la population une mentalité d'assistés, dépendant des aides accordées par l'Etat, et donnent de ce fait aux ordonnateurs de cette dépense un pouvoir un peu comparable à celui des anciens « patrons » romains sur leurs « clients ».

Par ailleurs, des lois de décentralisation mal conçues - ou peut-être simplement détournées de leur but par des mentalités toujours marquées par le jacobinisme, c'est-à-dire favorable à l'autoritarisme public – se sont finalement traduites, non par un transfert des prérogatives de l'Etat au profit des collectivités locales, mais par une aggravation du phénomène de mille-feuille administratif, source de redondances et de gaspillages. De leur côté, les dirigeants élus des collectivités territoriales sont de plus en plus tentés – à l'exemple de l'actuelle Maire de Paris - de s'ériger en potentats locaux, chefs d'un micro-Etat où ils essaient d'appliquer coûte que coûte aux habitants de leur commune ou de leur métropole, moyennant toutes sortes d'excès de pouvoir et de détournements de procédures, la politique nationale dont ils rêvent sans avoir reçu mandat de l'appliquer au pays tout entier.

Le citoyen de base est dans ces conditions confronté à une double dose d'autoritarisme public : au niveau national, du fait d'un Etat dont les prérogatives, loin de diminuer, continuent de s'accroître ; et au niveau local, du fait de collectivités impatientes d'outrepasser par tous les moyens leurs prérogatives reconnues par la loi.

Une prolifération réglementaire chaotique et oppressive

Interventionniste, l'Etat¹ ne l'est pas seulement au plan économique, par l'inflation des recettes fiscales et des dépenses. Il l'est aussi par l'abus des lois, normes, règlements et interdictions qui enserrant dans un filet toujours plus étroit de contraintes de tous ordres les différents aspects de nos vies : transport, logement, santé, et même maintenant vie privée. Quoi que l'on fasse, entre la révision obligatoire des vieux véhicules utilisés pour aller faire les courses au village, la sécurité des ascenseurs des maisons de plus de 2 étages, l'affichage des noms scientifiques des poissons sur le marché de la Canebière ou le raccordement obligatoire des chalets de montagne au réseau de tout-à-l'égout le plus proche (donc à 30 kms), il n'y a pratiquement plus moyen pour les malheureux administrés d'échapper à une prolifération d'injonctions au mieux souvent inutiles, parfois totalement absurdes. Au total, ce sont aujourd'hui près de 11000 lois, 300000 réglementations et 15000 infractions de tous ordres qui régissent notre vie quotidienne. Et le mouvement, loin de se ralentir, semble s'être plutôt accéléré au cours des années récentes.

Parmi les facteurs de cette inflation juridique, on peut citer : 1) l'apparition de nouvelles strates politico-administratives dotées d'un pouvoir réglementaire dont elles semblent souvent tentées d'abuser (Union européenne, collectivités locales dotées de nouvelles prérogatives par les lois de décentralisation,...) ; 2) la tendance à la technicisation du droit, conduisant à une inflation de normes techniques extrêmement détaillées et contraignantes ; 3) et enfin, les effets de mode politique incitant à réglementer dans l'urgence et souvent dans le désordre de nouveaux aspects de nos vies en fonction de l'actualité du jour ou de l'activisme de tel ou tel groupe de pression.

Cette inflation juridique a plusieurs conséquences très négatives sur la vie des gens :

- Parce que la complexité du droit, son manque croissant d'intelligibilité, ses potentielles contradictions internes et son évolution constante créent une situation d'insécurité juridique, le citoyen étant de moins en moins capable de déterminer clairement et simplement la limite à partir de laquelle il se met éventuellement en infraction.
- Parce que la multiplication des normes et contraintes de toutes sortes transforme les actes les plus simples de la vie (par exemple louer un logement) en opérations complexes, grevées de surcoûts inutiles et affectées de toutes sortes de risques de judiciarisation.
- Et, plus simplement encore, parce qu'il réduit de manière dramatique l'espace où peut s'exercer notre libre décision (ex : fixer le montant d'un loyer) et nous transforme peu à peu en délinquants potentiels dans les aspects les plus banals de notre vie quotidienne.

Bref, le système juridique cesse peu à peu de remplir sa mission originelle dans un état de droit – protéger le citoyen de l'arbitraire en définissant l'espace à l'intérieur duquel il peut exercer sa liberté et son libre-arbitre – pour se transformer en un mécanisme pervers et implacable de réduction de ce domaine de liberté.

¹ J'utilise ici, et j'utiliserai souvent par la suite, le terme d'Etat pour désigner, de manière un peu simplificatrice, l'ensemble des institutions publiques – Etat stricto sensu, collectivités territoriales, administrations de sécurité sociale et entreprises publiques de monopole, disposant d'un pouvoir d'édiction de normes juridiques, de prélèvement fiscal et de contrôle policier, c'est-à-dire de contrainte organisée - s'exerçant sur la population.

Etat obèse et gaspillage des deniers publics

Mais cet Etat obèse, hyper-interventionniste, est également une structure profondément inefficace et même par certains aspects nocive, qui génère par l'hypertrophie même de son activité toutes sortes de problèmes nouveaux :

1) Le poids excessif des impôts et les effets pervers des dispositions fiscales désorganisent l'économie de marché en faussant le libre jeu du choix des acteurs. Trop d'impôt sur le travail dissuade à la fois les entrepreneurs d'embaucher et les salariés potentiels de travailler. Trop d'impôt sur le patrimoine ou les bénéfices réduit l'incitation à l'investissement productif et à l'entrepreneuriat. Trop d'impôt sur les revenus locatifs décourage les bailleurs, créant les conditions d'une pénurie de logements.

2) Le niveau très inquiétant atteint par l'endettement public, fruit de dizaines d'années de laxisme budgétaire, fait peser à terme le risque d'une crise de la dette souveraine – dont le montant atteint, si l'on tient compte de engagements hors bilan, plus de deux années de PIB, soit encore plus du tiers du patrimoine français total. Une défaillance éventuelle de l'Etat pourrait de ce fait ouvrir la voie à une destruction / spoliation généralisée de l'épargne des français.

3) Le choix simultané de la mondialisation libérale et du maintien d'un Etat-providence coûteux expose sans protection les entreprises et salariés français à des concurrence n'ayant pas à supporter les mêmes contraintes, avec pour conséquences : faillites, délocalisation, licenciements et chômage.

4) Les dépenses publiques, mal contrôlées, mal évaluées, donnent lieu à des gaspillages scandaleux, produit du clientélisme, de l'incurie et parfois de la malhonnêteté des hommes politiques comme des fonctionnaires chargés de la gestion de budgets et programmes. Au-delà des cas d'espèce comme ceux décrits par Jean-François Léon, c'est parfois la légitimité de politiques entières qui posent question. Par exemple, a-t-on vraiment besoin en France d'un ministère de la culture ? Outre que le principe même d'une politique culturelle d'Etat peut légitimement susciter le doute, sa mise en œuvre s'est traduite au cours des 60 dernières années par des dérives dûment analysées par les auteurs de tous bords politiques, comme Claude Patriat ou Jean-Marc Fumaroli. Le théâtre public décentralisé, par exemple, a largement échoué à intéresser le public populaire. Ses moyens ont été en partie instrumentalisés soit à des fins idéologiques, soit pour servir de tremplin à la carrière artistique des créateurs bien introduits dans les systèmes de financement publics. Il a également dérivé vers une culture du vedettariat, de l'événementiel et de la communication au détriment des préoccupations initialement affichées (et d'ailleurs elles-mêmes contestables dans leur principe) d'éducation et de sensibilisation du public populaire.

Du droit des femmes à la politique du logement, nombreux sont les autres domaines d'intervention où l'Etat, loin de réaliser les promesses initiales de ses politiques, vient brouiller et parasiter par leur mise en œuvre le fonctionnement naturel des relations sociales, aboutissant ainsi, après avoir gaspillé des sommes importantes, à une situation parfois pire qu'en l'absence de toute action de sa part. On a donc affaire à un Etat obèse, incapable de s'adapter aux nouveaux enjeux nés de la mondialisation, ayant renoncé au grand élan modernisateur d'après-guerre, écrasant la population d'impôts et de contraintes réglementaires, et dont l'interventionnisme brouillon ne débouche plus que sur l'inefficacité.

Un autoritarisme sans autorité

Cette toute-puissance économique et législative de l'Etat face à des citoyens trop faibles et isolés pour y résister crée évidemment les conditions matérielles de la transformation de nos anciennes démocraties en sociétés proto-totalitaires où la puissance publique prétendrait régir tous les aspects de notre existence.

Cette menace est encore renforcée par une autre tendance : celle de la montée en puissance des moyens de surveillance qui risque de transformer notre pays en une société de contrôle policier. Les moyens techniques, tout d'abord, sont là : ils s'appellent sécurité vidéo, contrôle du web, écoutes téléphoniques, radars routier, géolocalisation, suivi des paiements numériques. La volonté de les utiliser est également présente, souvent d'ailleurs sous le prétexte de répondre aux demandes inquiètes des citoyens eux-mêmes devant la dégradation de leur sécurité - la lutte nécessaire contre le terrorisme ou la délinquance devenant de ce fait des sortes de « chevaux de Troie » par lesquels l'acceptation d'une renonciation à nos libertés s'insinue dans le cœur de chacun d'entre nous. Quant aux droits protecteurs garantis par la Justice, ils se restreignent constamment à mesure que se dégrade la qualité de notre système judiciaire et que s'installe la tentation d'une justice au rabais. Et si au moins ce sacrifice progressif de notre liberté permettait de mieux garantir notre sécurité !! Mais c'est le contraire qui se produit, l'Etat perdant de son autorité face au déferlement de la délinquance et de la violence à mesure qu'il devient plus autoritaire.

Les effroyables progrès des techniques de surveillance

Ces atteintes croissantes à nos libertés sont d'abord une base technique, à savoir les progrès actuels des techniques de contrôle et de surveillance. La liste en est absolument terrifiante : la généralisation de la surveillance vidéo, renforcée par les nouvelles techniques de reconnaissance faciale, ouvre la police la possibilité de connaître en permanence la localisation de chacun d'entre nous et de suivre ses pérégrinations dans les rues d'une ville. Les outils de géolocalisation ou de bornage présents dans nos i-phones et dans nos portables permettent de dresser un historique précis de nos déplacements passés. Nos messages sur les réseaux sociaux ou sur nos e-mails permettent de savoir exactement ce que nous pensons et avec qui nous sommes rentrés en contact ; l'historique de nos paiements par carte bleue permet de connaître exactement nos habitudes de consommation ; des radars routiers ultra-performants permettent désormais d'édicter automatiquement des amendes sur des infractions souvent très contestables et parfois inexistantes ; des techniques biométriques permettent de vérifier, de manière très efficace, si nous avons été présents dans un lieu donné ou participé à tel ou tel acte.

Bref, nous entrons dans une société où il est techniquement possible au pouvoir de tout savoir sur chaque individu et de le pister en permanence. Avec de tels moyens d'investigation, il n'aurait pas fallu longtemps à la Gestapo pour arrêter TOUS les juifs, TOUS les résistants, et même TOUTES les personnes éprouvant un début de sympathie pour de Gaulle.

Open-bar pour la police

Fort heureusement, me direz-vous, l'utilisation de ces terrifiantes techniques de contrôle est fortement réglementé par la Loi dans notre Etat de droit. Mais en êtes-vous si sûr ? En fait, la tendance constante de ces dernières années est au contraire d'utiliser de manière croissante ces nouveaux outils. Bien entendu, les justifications sont solides, et les arguments parlent au cœur ou aux peurs de chacun d'entre nous. Lorsqu'un terroriste est empêché de passer à l'acte par la surveillance de ses communications, lorsqu'un assassin est pisté jusqu'à son domicile par le réseau de vidéo-surveillance urbain, lorsqu'un violeur est piégé par ses traces ADN, comment ne pas applaudir des deux mains aux progrès de cette police scientifique qui parvient ainsi, mieux qu'autrefois, à mettre les malfaiteurs hors d'état de nuire ?

Le problème, bien entendu, c'est que la tentation d'une utilisation abusive de ces nouvelles techniques est en fait omniprésente. Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, on accroît massivement les pouvoirs de perquisition – physique et numérique – de la police sur tout le monde ; sous prétexte d'empêcher les manifestations violentes, on restreint administrativement le droit à manifester de chacun d'entre nous. Sous prétexte de moraliser la vie politique, on criminalise les partis d'opposition pour des infractions financières souvent tout à fait vénielles. Sous prétexte de lutter contre la haine en ligne, on fait peser le risque de censurer des opinions parfaitement légitimes sur l'identité nationale, l'immigration ou les notions de péché et de normalité sexuelle.

Et les techniques nouvelles de contrôle que j'ai mentionnées plus haut donnent alors à la police un pouvoir d'intrusion et de recueil de « preuves » absolument immense. Loi sur le terrorisme, loi sur le financement des partis politiques, loi contre la haine en ligne, lois sur les violences en manifestation, deviennent alors autant d'outils de répression d'une violence inégalée qui menacent nos droits les plus fondamentaux.

De nombreux juristes, comme François Sureau ou Régis de Castelnau, se sont élevés avec vigueur contre ces dérives portant atteinte à nos libertés publiques et individuelles les plus fondamentales. Parfois, ils ont eu gain de cause, obtenant par exemple de temps à temps la censure par le Conseil constitutionnel d'un article de loi particulièrement liberticide. Mais sans parvenir, cependant, à inverser la tendance générale. Les articles censurés ont été revotés, avec des contenus presque similaires mais respectant formellement les contraintes constitutionnelles. D'autres lois liberticides, comme la pénalisation des clients de prostituées, ont été votés et mises en application sans que le Conseil ne s'y oppose.

Et globalement, on peut dire que l'état des libertés en France est chaque jour un peu plus précaire, un peu plus menacé, tandis que les moyens techniques et légaux dont dispose la police pour contrôler les citoyens ne cessent de se renforcer. Hier patrie des libertés, notre pays est donc ainsi en train de rentrer peu à peu dans l'ère de la surveillance généralisée.

Justice aux ordres ou désordre de la justice ?

On pourrait m'objecter, cependant, que même si les techniques de contrôle social font de terrifiants progrès, même si nos libertés fondamentales sont progressivement rognées par la loi, même si le pouvoir d'intrusion de la police dans nos vies s'étend de manière exponentielle, il reste tout de même le garde-fou de la justice. In fine, pour condamner quelqu'un, il faut toujours la décision d'un juge indépendant, non ?

Mais là aussi, le doute commence à s'insinuer, pour toutes sortes de raisons.

- D'abord, parce que faute de moyens, la justice en France fonctionne de plus en plus mal, laissant la porte ouverte à toutes les possibilités de procès bâclés où les droits des prévenus sont mal défendus (comme encore récemment lors des procès de masse consécutifs aux manifestations des gilets jaunes).
- Ensuite parce que, sans être à strictement parler « aux ordres du pouvoir », des juges, dont certains sont aussi des partisans déclarés d'une mouvance politique, peuvent intégrer dans leurs décisions un élément de militantisme qu'il sera ensuite à peu près impossible de prouver et a fortiori de contester (ce cas étant particulièrement net dans le cas des commissions d'expulsion des sans-papiers, où il est bien connu que les juges pro-migrants n'expulsent personne et les juges anti-migrants expulsent tout le monde ; mais on a également pu observer récemment plusieurs cas de condamnations très visiblement excessives et injustes de militants et partis patriotes sur la base d'accusations non fondées, et aboutissant de fait à une répression de nature politique à leur encontre).
- Egalement parce que la généralisation des procédures de « plaider coupable », destinées à désengorger les tribunaux prive un nombre croissant de prévenus du droit à un procès en bonne et due forme et véritablement équitable.
- Ou parce que certaines lois nouvelles, comme celle sur la répression de la haine en ligne, délèguent désormais à des opérateurs *privés* - eux-mêmes sous menaces de sanctions graves – de déterminer ce qui est légal ou non en l'absence de toute décision du juge.
- Enfin parce qu'il est devenu pratiquement impossible aux justiciables de contester certaines condamnations, par exemple des amendes injustement infligées par des radars automatiques.

Bref, le citoyen-justiciable se trouve de plus en plus confronté à une justice de piètre qualité, s'exerçant à l'aveuglette ou/et en l'absence de véritables procédures contradictoires, parfois politisée, et face aux décisions de laquelle les voies de recours semblent de plus en plus fragiles et aléatoires.

Ce déni de justice, cette arrogance et ce mépris d'un Etat tout-puissant face à des citoyens désarmés, est-il autre chose que l'une des caractéristiques fondamentales d'une dictature ? Dictature soft, certes, sans peine de mort et camps de concentration, mais où certains des principes de l'état de droit sont de plus en plus systématiquement et ouvertement bafoués....

L'Etat impuissant devant l'ensauvagement de la société

Si au moins ces atteintes croissantes à nos libertés avaient pour contrepartie une amélioration de notre sécurité !!! Mais non, pas du tout !! Il semble au contraire que, plus les droits des citoyens ordinaires se trouvent rognés, plus l'espace de liberté des gens honnêtes et respectueux de la loi se réduit, plus au contraire l'autorité de l'Etat se trouve bafouée et plus la sécurité de ses citoyens ordinaires est menacée. De cet inquiétant mouvement de ciseaux – toujours moins de liberté pour toujours moins de sécurité – on peut donner les indices suivants :

- Très forte tendance, au cours des années récentes, à la hausse de la criminalité de toute nature contre les personnes et contre les biens : vols, viols, cambriolages, agressions, homicides, etc. Avec en particulier une hausse très marquée des violences gratuites et notamment des homicides sans cause. Bref une tendance très marquée à une forme d'ensauvagement de la société.
- Hausse très marquée de la proportion des crimes impunis – soit du fait d'une baisse des taux d'élucidation par la police (certaines techniques très vantées comme la vidéosurveillance se révélant d'ailleurs plutôt inefficaces, comme l'explique Laurent Mucchielli dans «*Vous êtes filmés*»), soit parce que les tribunaux manifestent une clémence indigne vis-à-vis des coupables, soit parce que les peines prononcées ne sont jamais exécutées faute de place dans les prisons surpeuplées.
- Intimidation des victimes par les délinquants. Les citoyens honnêtes habitant dans ces quartiers de non-droit apprennent peu à peu la dure loi de l'omerta, fondée sur trois principes : 1) l'Etat et sa police n'ont aucun moyen de faire appliquer ici la loi républicaine ; 2) par contre, toute infraction à la loi des délinquants sera sévèrement punie ; 3) il vaut donc mieux éviter de déposer une plainte parfaitement inutile, ou de collaborer avec une enquête de police, car ce comportement citoyen serait immédiatement puni de représailles.
- Apparition de ce fait d'une scandaleuse inégalité devant la Loi – et devant le simple droit à la sécurité - entre les quartiers d'une même ville, où les zones de quasi-impunité des vrais délinquants, coexistent désormais avec des zones de répression violente sur les citoyens ordinaires !!!
- Multiplication des actes terroristes, commis soit par les individus isolés, soit par des groupes organisés et téléguidés de l'étranger – ces actes jouant d'ailleurs un rôle majeur dans le développement d'une psychose collective poussant les citoyens terrifiés à accepter n'importe quelle restriction à leurs libertés dans l'espoir d'être protégés des attentats.
- Incapacité de l'Etat national à faire respecter ses règles (en matière fiscale et sociale notamment) par des entités multinationales exerçant leurs activités sur le territoire français mais en mesure de mettre en place d'efficaces stratégies d'évitement en optimisant la répartition des activités ou de la masse imposable au sein de leur réseau - Cette situation créant une inégalité de fait face aux acteurs économiques opérant sur le seul territoire français, elle-même facteur à la fois de baisse d'activité, de hausse du chômage et d'un profond sentiment d'injustice face aux inégalités devant la loi.

Bref, plus l'Etat devient autoritaire avec les citoyens ordinaires respectueux des lois, plus il perd sa capacité à faire respecter son autorité face aux délinquants et aux fraudeurs. Insupportable paradoxe !

Un moralisme qui détruit la morale commune

Du centralisme monarchique de l'Ancien régime à l'Etat-Providence contemporain, le rôle émancipateur et modernisateur de l'Etat face à une société rétive constitue en quelque sorte la matrice fondamentale de la culture politique française. Cette idiosyncrasie nationale a eu pour conséquence quasiment naturelle de confier à l'Etat un rôle éducatif et moral destiné à former des citoyens imprégnés de valeurs communes conforme à cet idéal de modernité, à travers par exemple l'école républicaine et l'instruction laïque obligatoire. Ce rôle moralisateur de l'Etat prend aujourd'hui des formes nouvelles, avec l'émergence des idéologies multiculturalistes et diversitaires, qui quoique d'apparition récente en France, ont déjà commencé à y faire sentir leurs ravages. L'action de lobbies bien organisés, parfois enkystés jusqu'au cœur même de l'appareil d'Etat comme le néo-féminisme stalinien, a conduit au vote de toute une série de lois liberticides, qui sous prétexte de défendre tel ou tel groupe opprimé, restreignent considérablement la liberté de tous : liberté de penser, de s'exprimer, d'accomplir les actes les plus simples de la vie quotidienne. Un proto-totalitarisme multiculturaliste se met ainsi insidieusement en place, qui détruit peu à peu les bases mêmes de l'identité collective en fragmentant la collectivité nationale en une série de groupes minoritaires repliés sur leurs particularismes et vivant leur coexistence sur le mode de la revendication victimaire et du conflit.

L'Etat, guide lumineux du progrès social

Dans une société démocratique, l'Etat est avant tout au service de ses citoyens, son rôle consistant simplement à leur assurer sécurité, liberté et justice. C'est ce que l'on appelle, en gros, l'Etat régalien. Dans une conception élargie de ce rôle, il peut également se considérer comme légitime pour lutter contre les diverses formes du malheur, qu'il s'agisse de la misère, de la vieillesse ou de la maladie. C'est ce que l'on appelle, depuis un peu moins d'un siècle, l'Etat-Providence.

Le problème, c'est qu'à force de donner à ce dernier rôle une interprétation de plus en plus extensive, l'Etat est tenté d'intervenir dans des aspects de plus en plus nombreux de nos vies, y compris en essayant d'imposer par la force de nouvelles normes morales et de comportement à une société jugée rétive et réactionnaire. On en arrive ainsi à une forme de proto-totalitarisme moralisateur.

Il est effrayant de constater que, par effet tentant d'élargir progressivement, en quelque sorte par capillarité, le concept au fond assez flou d'Etat-Providence à de nouveaux droits supposés, et, partant, à de nouveaux domaines d'intervention publics. Par exemple, si la lutte contre la misère ou l'injustice paraissent, à priori, des objectifs difficilement contestables dans leur principe, on peut construire par association autour de ceux-ci tout une série d'objectifs associés qui, eux, seront beaucoup plus problématiques.

Par exemple, lutter contre la misère peut supposer, dans l'esprit de certains, de réduire les inégalités de revenus ou de patrimoine, justifiant ainsi la spoliation fiscale des catégories les plus aisées - ou les moins démunies - à des fins supposément redistributives.

Quant à la lutte contre les injustices, elle peut se décliner, de manière *in fine* abusive, en une série plus précise de politiques visant à contrecarrer des inégalités liées au genre, à l'âge, à l'origine sociale ou

ethnique. Celles-ci se transformeront ensuite en autant de politiques volontaristes visant à l'instauration de quotas discriminatoires contre la majorité, ou en autant d'interdiction de pratiques sociales très répandues mais désormais abusivement considérées comme répréhensibles par le législateur.

C'est ainsi que l'on contraint aujourd'hui les entreprises à pratiquer une égalité salariale absolue entre hommes et femme sans tenir compte des possibles différences d'attentes et de comportements entre ces deux catégories de salariés qui pourraient légitimer ces écarts ; que l'on interdit le recours à la prostitution sous prétexte de lutte contre l'esclavage sexuel alors qu'une bonne partie des travailleuses du sexe revendiquent haut et fort la liberté de pratiquer ce métier ; et que l'ensemble des rapports de séduction et de couple sont progressivement réduits par le législateur, de manière quasiment obsessionnelle, à la problématique du harcèlement et de la violence sexuelle exercés par les hommes sur les femmes.

L'aboutissement ultime de ce processus consistera à voter des lois lourdement moralisatrices, criminalisant au nom d'un progressisme dévoyé un certain nombre de comportements considérés comme légitimes par une partie importante de la population, et visant à contraindre par la force une société rétive à s'avancer dans la voie du lumineux progrès tel que défini par le législateur.

A ce moment précis, l'Etat se transforme en une institution totalitaire, déclarant la guerre à une partie de la société pour la contraindre d'adopter les comportements et les valeurs qu'il considère comme bons tout en criminalisant ceux qu'il considère comme mauvais. Et, le problème actuel, c'est que l'on assiste en fait à un véritable déferlement de ces lois morales visant à pousser, à coups de schlague, la société vers les matins radieux de la justice de genre ou de race.

Les lobbies multiculturalistes à la conquête des partis et de l'Etat

Cette vague moralisatrice a plus particulièrement pris la forme, au cours des années récentes ce que qu'il est convenu d'appeler le multiculturalisme. Ce mouvement d'idée consiste à revendiquer le droit pour des minorités supposément opprimées par la loi majoritaire - femmes, homosexuels, groupes raciaux ou religieux – le droit à s'émanciper de celle-ci et de donnant à leurs propres normes une valeur désormais équivalente à celle de la norme majoritaire. D'où une volonté de réinventer toutes les bases de la vie sociale (mémoire collective, lois, langage, comportement) à l'aune de ce respect du droit des groupes minoritaires à se libérer de cette oppression multiforme dont ils auraient été jusque-là victimes (voir le livre de Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*).

Né à l'occasion de la révolution de 1968 dans les milieux gauchistes qui y ont vu une sorte de « relooking » socio-culturel à leur vieux projet utopique de subversion de la société capitaliste, ce mouvement, au départ marginal, a commencé à jouer un rôle important dans la société américaine au cours des années 1980 et 1990. Depuis le début du XXIème siècle, il a commencé à gagner l'Europe, où il a rapidement pris de l'ampleur, insinuant ses thématiques au sein de tous les partis de gouvernement – gauche socio-démocrate puis droite libérale. Droit des femmes et des LGBT, promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, sont ainsi devenus des thématiques politiques majeures alors même qu'elles ne correspondent pas aux priorités et aux attentes de la majorité de la population.

Comment en est-on arrivé, si rapidement, à une situation où un agenda politique poussé par une minorité d'activistes parvient à prendre une importance démesurée ?

Nous arrivons ici à une découverte douloureuse sur la solidité de nos démocraties et leur capacité à assurer une représentation à peu près équitable des grandes tendances de l'opinion au sein des assemblées élues. Ce qui est en cause ici, ce ne sont pas les procédures électorales que l'ensemble des mécanismes plus ou moins occultes de sélection des élites politiques qui aboutissent en fait que certains groupes de population sont de facto exclus du processus alors que des lobbies minoritaires, mais très organisés, peuvent obtenir au sein des partis, puis des mandats électifs, une importance disproportionnée par rapport à leur nombre ou à leur popularité réelle. Un ami militant socialiste s'était par exemple plaint à moi, il y a quelques années, que toutes les réunions importantes avaient lieu aux heures ouvrables. En étaient donc, presque mécaniquement, exclus les salariés du secteur privé alors que la part du lion était de facto réservée aux fonctionnaires et aux retraités qui pouvaient, eux, assister à ces réunions décisives pendant les heures de travail normales.

A l'inverse, les membres d'un lobby puissant, déterminé, très organisé – féministes, militants des causes LGBT, crypto-trotskyistes, etc., peuvent très aisément s'infiltrer dans les rouages d'un parti politique, et, en s'épaulant discrètement les uns les autres, accéder peu à peu aux grandes fonctions de pouvoir pour imposer leur agenda propre, très différent de celui de l'électeur lambda, y compris à travers la création de ministères entiers où ils pourront caser leurs amis, comme cela a été par exemple le cas dans les avatars successifs des ministères des droits des femmes.

C'est exactement ce qui s'est produit au sein du parti socialiste à partir de la fin de l'ère Mitterrand, avec les résultats désastreux que l'on sait pendant le quinquennat Hollande – suivis d'ailleurs de l'implosion et du naufrage d'un parti discrédité aux yeux de ses propres électeurs. C'est également ce qui s'est produit au cours des années récentes au sein même de l'appareil d'Etat, avec par exemple l'enkystement d'un lobby néo-féministe à la fois occulte et puissant, rassemblé autour d'idées souvent extrémistes (lutte contre le mâle blanc hétérosexuel, intersectionnalité des luttes, théorie du genre, négation poussée jusqu'à la caricature des différences sexuelles naturelles, etc.), dont le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes donnent l'exemple le plus caricatural, avec ses rapports que l'on pourrait qualifier à juste titre de totalement farfelus s'ils n'exerçaient pas une réelle et malfaisante influence sur les politiques publiques (sur l'influence des groupes de pression occultes dans la vie politique, voir *Sodoma*, de Frédéric Martel, et *M.. au lobby gay*, de Christian Vaneste).

Ces lobbies, également très présents dans les médias, se coordonnent avec une redoutable efficacité pour 1) mettre en avant une problématique à travers la dramatisation de certains faits divers, accompagnée de diverses actions d'agit-prop ; 2) faire ainsi passer, à l'occasion de l'émotion fictive ainsi créée, les réformes figurant à leur agenda (voir à ce sujet Laurent Obertone, « *La France big Brother* »).

Si l'on ajoute à cet hyper-activisme des lobbies organisés le fait que la majeure partie de la population déserte le militantisme politique, ainsi que les progrès inquiétants de l'abstention électorale, on arrive alors à cette conclusion simple et terrifiante : il est possible aujourd'hui à un lobby même très minoritaire - du moment qu'il est très organisé et s'appuie sur un réseau de militants très décidés - d'imposer ses idées politiques et de mobiliser pour les mettre en œuvre l'appareil d'Etat, en les imposant à la majorité de la population à travers le vote de lois liberticides, morales et dogmatiques.

Le progrès à la schlague

Pour faire entrer dans les faits leur agenda destructeur, les lobbies multiculturalistes et plus généralement pseudo-progressistes (écologistes notamment) ont un instrument privilégié : l'interdiction et la pénalisation, toujours apparemment justifiées par les meilleures (mais souvent fausses en fait) raisons du monde : interdiction de recourir aux prostituées, soi-disant pour lutter contre les réseaux de traite et l'esclavage sexuel ; interdiction de la fessée sous le prétexte de protéger les enfants de la violence éducative ; interdiction de sélectionner ses clients et ses locataires en fonction des critères de son choix, sous prétexte pour lutter contre le racisme ; obligation de pratiquer une égalité salariale stricte entre hommes et femmes sous peine d'amende ; interdiction de jeter un mégot par terre voire de fumer dans les parcs, soi-disant pour lutter contre la pollution ; interdiction de dépasser un seuil de vitesse très bas sur les axes routiers, soi-disant pour lutter contre les accidents ; interdiction de louer des logements jugés insalubres, soi-disant pour lutter contre l'insalubrité ; interdiction *de facto* d'exprimer des idées hétérodoxes sur des questions d'identité, de sexualité ou d'immigration, sous peine d'être accusé de racisme ou de xénophobie (cf. infra).

Je pourrais dérouler sur des dizaines de pages ces interdictions nouvelles, qui prennent souvent des allures de punition collective contre des parties considérables de la population, si cela ne me plongeait pas dans un état d'affliction et de rage préjudiciable à ma santé. Mais le fait est là : le législateur est de plus en plus tenté d'utiliser l'interdiction pure et simple, assortie évidemment de sanctions pénales, lorsqu'un comportement collectif, fut-il majoritaire et conforme aux mœurs établies, lui déplaît pour une raison ou pour une autre (en fait essentiellement pour les raisons avancées par les multiculturalistes diversitaires). Si ce type d'intervention législative peut se comprendre à titre très exceptionnel, il revient, lorsqu'il devient un réflexe généralisé, à établir sur l'ensemble de la population une forme de dictature autoritaire ou la frontière entre licite et interdit n'est plus dictée par le bon sens commun mais par les lubies du législateur.

Oui, mais que je passe-t-il si une partie, éventuellement majoritaire, de la population, continue à contester les politiques défendues par ces lobbies minoritaires, qu'il s'agisse de lutte contre les soi-disant discriminations ethniques ou pour les soi-disant « droits des femmes » érigés en mantra (comme si les droits des femmes et ceux des hommes n'étaient pas exactement les mêmes, en tant que droits de tous les citoyens sans distinction de sexe ou d'origine ?). Eh bien, la réponse est très simple : on va chercher à criminaliser par tous les moyens l'expression d'une pensée hétérodoxe, refusant de se plier au brouet fadasse du « politiquement correct ». On va intimider les opposants par des pratiques d'harcèlement en meute sur les réseaux sociaux. On va pratiquer la réduction « ad Hitlerum » de toute pensée non-conforme à la doxa multi-culturaliste sur les questions de l'immigration, de l'identité nationale, du danger communitariste ou de la normalité sexuelle. On va voter des lois, assorties de peines sévères, pour empêcher cette pensée contestatrice de s'exprimer. Et finalement, on va aboutir à une régression majeure de la liberté de pensée et d'expression au nom d'une défense dévoyée des idées progrès, de solidarité et d'égalité. Et on en arrive à cette situation invraisemblable, où, sous prétexte de défendre les droits de minorités soi-disant opprimées, on en vient à créer un système oppressif pour la majorité de la population, empêchée de penser, de dire et de faire ce qu'elle veut... Et cela ne s'appelle pas, selon moi une émancipation et un progrès, mais une régression de la liberté (voir à ce sujet « *Théorie de la dictature* », de Michel Onfray).

Fragmentation sociale et lutte de tous contre tous

Cette rétrovolution multiculturaliste (et dont la dimension écologique est également de plus en plus présente) a potentiellement des conséquences extrêmement dommageables pour la société française :

- En refusant l'existence d'une norme et d'une mémoire majoritaire, en niant au nom d'un idéal universaliste le particularisme national qui s'appuie sur cette mémoire, elle aboutit à une dissolution accélérée de l'identité nationale. Or, cette identité particulariste est en fait le socle même sur lequel s'appuie le concept de souveraineté populaire et de démocratie représentative. Si l'idée d'un peuple uni et indivisible, exerçant sa souveraineté sur un territoire protégé par des frontières est remise en cause, alors le sens de la collectivité disparaît, et la société s'atomise en une poussière d'individus isolés et narcissiques ou se fragmente en une série de communautés minoritaires, soucieuses de placer les valeurs qui les unissent au-dessus de la loi commune.
- Puisque le principe de la démocratie représentative est bafoué, la vie politique se transforme en un espace de reconnaissance et de valorisation des groupes communautaires constitués et déclarés, sans s'interroger plus avant sur la légitimité démocratique des procédures de sélection des représentants auto-proclamés de ces groupes. Bref, la démocratie s'auto-immole par la reconnaissance du droit à la non-démocratie au sein des groupes minoritaires (où s'imposent bien sur les militants les plus extrémistes et sécessionnistes au détriment des modérés toujours sensible à l'idéal républicain).
- Puisque l'appartenance à un groupe minoritaire est valorisée par la loi à travers par exemple des politiques de discrimination positive, les individus sont incités à privilégier leur appartenance à un groupe minoritaire, plus rentable en termes de reconnaissance collective et d'avantages concrets que l'appartenance au groupe central majoritaire.
- L'affaiblissement de la collectivité nationale et des protections liées aux frontières laisse l'individu isolé face aux forces du marché mondialisé. En cessant d'être un citoyen dévoué de l'Etat national particulariste, il devient un producteur-consommateur soumis aux décisions et aux intérêts des grandes entités multinationales privées. En ce sens, les idéologies néo-libérales et multiculturalistes ont plus de points communs que de différences, puisque toutes deux visent à briser le carcan des particularismes nationaux au profit de la mondialisation des marchés et de l'universalisation des valeurs. Ceci expliquant la facilité avec laquelle une partie de la droite libérale a renoncé aux thématiques du conservatisme moral et du patriotisme pour enfilet les oripeaux du multiculturalisme diversitaire (sur cette idée, voir notamment le dernier chapitre de l'ouvrage de Natacha Polony, « *Délivrez-nous du bien* »).
- In fine, l'éclatement du cadre des valeurs communes portées par la république indivisible laisse face à face des communautés que rien ne relie, sauf bien sur leur hostilité partagée aux valeurs du groupe dit « majoritaire ». Mais une fois que celles-ci sont mises à bas par l'irruption de la pensée diversitaire, on s'aperçoit que les différentes communautés minoritaires sont séparées voire opposées par de telles différences de valeurs que leur coexistence même devient problématique, ouvrant la perspective du chaos et de la violence (Ex : coexistence problématique des communautés LGBT et musulmane).

L'homme ordinaire entre découragement et révolte

Dans les trois premières parties de ce livre, j'ai exprimé mon inquiétude face au mouvement frontal de recul des libertés observé aujourd'hui en France. Un recul qui se manifeste sous trois aspects principaux : la collectivisation de fait de la vie économique à travers la spoliation fiscale et l'interventionnisme étatique généralisé, qui prive les individus de la liberté de disposer librement de l'argent qu'ils ont gagné par leur travail ou leur épargne ; l'émergence d'une société de surveillance policière généralisée, qui accompagnée d'une dégradation des garanties offertes par le système judiciaire, réduit les protections dont dispose le citoyen ordinaire face à l'arbitraire du pouvoir ; enfin, l'utopie moralisatrice d'un Etat, qui, sous prétexte de mener une société rétive vers les lendemains glorieux de l'émancipation diversitaire, réprime aussi bien la liberté d'expression (au nom du politiquement correct) que les actes les plus banals de la vie quotidienne (au nom du respect des droits des minorités ou de la protection de l'environnement).

J'ai aussi voulu montrer que la mise en place de ce « proto-totalitarisme soft » ratait en même temps ses objectifs : l'Etat devenant d'autant plus inefficace qu'il était plus interventionniste, d'autant moins respecté qu'il devenait plus autoritaire et d'autant moins apte à garantir une vie collective pacifique qu'il prétendait promouvoir les droits de chaque minorité.

Reste maintenant à examiner un autre aspect des choses : celui des réactions de la population à cette faillite de l'Etat, qui prend toujours plus pour rendre moins, qui réprime toujours plus pour protéger moins et qui moralise toujours plus pour détruire in fine les bases de la morale collective. Eh bien, ces réactions, s'en étonnera-t-on, seront profondément négatives, allant du simple découragement à la révolte ouverte sur une échelle à quatre niveaux : comportements de repli et de fuite face à la vie collective ; fraudes récurrentes servant de terreau au développement d'une mentalité délinquante ; repli sur des communautés offrant un ré-enracinement dans des valeurs partagées face à une loi républicaine et un Etat délégitimés ; et finalement, sentiment intérieur de révolte face à l'arbitraire pouvant conduire les citoyens autrefois les plus respectueux des lois à des attitudes de rébellion et de révolte ouverte. Tout cela aboutissant in fine à une situation de chaos, de violence, de lutte de tous contre tous, et de tous contre un Etat désormais assimilé dans l'esprit des gens à une institution à la fois répressive, inefficace et nuisible.

Du repli égoïste à la fuite

Commençons par l'effet le plus simple : un individu qui, pour une raison ou un autre, considérerait qu'il est désormais victime d'une loi liberticide et injuste en concevrait naturellement contre la société un sentiment de rancœur. De manière très naturelle, et même sans encore à ce stade enfreindre la loi, il cherchera fébrilement tous les moyens qui s'offrent à lui d'échapper à cette répression injustifiée en limitant au maximum sa participation à un système dont les inconvénients dépassent désormais les avantages :

- En refusant de participer à une vie politique qui n'a plus à ses yeux de démocratique que le nom. La montée de l'abstention électorale, le déclin du militantisme politique et syndical, la dégradation de l'image des hommes politiques (maires exceptés) aux yeux de l'opinion, enfin la montée du vote dit

« populiste », constituant autant de signes de la désaffection des citoyens vis-à-vis d'une pseudo-démocratie désormais délégitimée.

- En limitant sa participation à une vie économique qui ne se traduit pour lui que par des contraintes et des stress récurrents n'aboutissant in fine qu'à une spoliation fiscale du fruit de ses efforts : dés- incitation au travail des populations peu qualifiées (enfermées dans la trappe à pauvreté par le jeu des aides sociales conditionnées au niveau de revenu), comme des cadres supérieurs découragés par la spoliation fiscale (et, pour les hommes, par les discriminations positives s'exerçant désormais au profit de leur collègues femmes) ; dés- incitation à la création d'emploi pour les chefs d'entreprises écrasés par les charges sociales et découragés par une réglementation du travail cauchemardesque ; dés- incitation à la mise en location des logements par des propriétaires bailleurs découragés par la baisse des taux de rendement locatifs (encadrement des loyers, impôts sur les revenus fonciers) et par la multiplication des réglementation pénalisantes (mise en conformité des logements, protection excessive des locataires insolvable)...

- En cherchant fébrilement à jouer sur toutes les réglementations et dispositions légales lui permettant d'obtenir un petit avantage compensant les spoliations et injustices récurrentes dont il estime être l'objet, sa participation à la vie sociale et économique se transformant de ce fait en une sorte de stérile guérilla juridico-réglementaire.

- Ou, tout simplement, en émigrant à l'étranger dans l'espoir d'y trouver un environnement moins contraignant et spoliateur : jeune diplômé hyper-qualifié cherchant un emploi à l'étranger ; retraité aisé partant vivre à l'étranger pour réduire sa masse imposable et améliorer son niveau de vie ; propriétaire immobilier ou entrepreneur liquidant leurs biens ou leurs activités en France pour s'établir sous des cieux plus cléments ...

Toutes ces réactions de repli, de retrait et d'évitement se traduiront, bien sûr, par autant d'heures de travail, d'emplois, de valeur économique et de recettes fiscales perdues en application de la trop célèbre loi de Laffer.

Mais, au-delà de leurs conséquences strictement économiques, elles exprimeront aussi un désir de se venger d'une société désormais considérée comme injuste et oppressive, ou, a minima, de manifester une volonté de retrait, un désengagement vis-à-vis d'un monde aux règles de fonctionnement désormais perçues comme absurdes et injustes.

Ce mouvement de repli pourrait prendre une ampleur d'autant plus inattendue qu'il resterait longtemps caché dans la profondeur des âmes et dans la zone grise des micro-comportements individuels avant d'éclater en une révolte ouverte. Il contribuerait alors considérablement à affaiblir une société devenue désormais répulsive pour beaucoup de ses membres, notamment - mais pas seulement - pour les plus actifs ou les plus fortunés.

De la fraude obligée à l'émergence d'une mentalité délinquante

La victime d'une loi liberticide peut également aller un cran plus loin en considérant comme légitime de ne pas obéir à cette loi. C'est le petit entrepreneur qui cherche – souvent maladroitement et sans succès – à frauder le fisc par la minoration de ses revenus ou la pratique à petite échelle de l'abus de bien social en confondant sa caisse avec celle de son entreprise ; c'est la grande société multinationale qui pratique – avec beaucoup plus de réussite – l'évitement fiscale par la pratique des prix de transfert ; c'est le développement du travail au noir ; c'est le client de prostituée qui cherche - avec bien sur l'aide active de sa prestataire - à éviter d'être pris en flagrant délit par des techniques élémentaires de dissimulation ; c'est l'automobiliste qui cherche – avec de moins en moins de succès – à éviter une contravention en repérant la position des radars et des contrôles routiers...

Chacun mène ainsi, dans son coin, sa petite guérilla clandestine contre un Etat oppresseur, une guérilla faite de petites fraudes et de minuscules dissimulations. Et il croit agir ainsi isolément, alors qu'à ses côtés, la majorité de ses concitoyens fait exactement la même chose. C'est ainsi un peuple tout entier qui, peu à peu, se transforme, pour résister à une oppression étatique devenue insupportable, en une bande de fraudeurs et de délinquants....

Mais, désobéir à la loi, c'est évidemment dangereux, et il faut alors pour éviter les problèmes développer toute une série de réflexes et de comportements liés à la pratique d'une activité désormais criminelle : repérer les lieux à l'avance, ne pas laisser de traces, éviter la présence de témoins, maîtriser les techniques de contre-filature, faire disparaître les preuves, détruire les outils de recueil des preuves, utiliser systématiquement en cas d'arrestation toutes les dispositions protectrices de la loi, ne faire confiance qu'à des réseaux clandestins également impliqués dans les mêmes activités illicites. C'est d'ailleurs exactement ce qui se produit lors de la prohibition aux Etats-Unis, où les réseaux mafieux prospèrent comme jamais avec le soutien et la complicité active d'une grande partie de la population.

Bref, une loi liberticide, comportant des dispositions de répression de masse, c'est simplement le déclencheur qui va inciter une partie de la population à acquérir des réflexes et des compétences de nature criminelle, se rapprocher de réseaux illégaux sur lesquels s'appuyer, et considérer désormais le policier et le juge, non comme des protecteurs et des alliés, mais comme des ennemis à redouter voire à combattre. Et, une fois ces compétences criminelles acquises, pourquoi les personnes ainsi brimées par UNE loi considérée comme injuste ne se mettraient-elles pas, de fil en aiguille, à les mettre en oeuvre contre TOUTES les lois qui les gênent ? Bref, en réprimant injustement les gens, on les transforme peu à peu en criminels en puissance en détruisant leur confiance dans la légitimité des lois.

Jusqu'au jour où ils s'apercevront que l'oppression particulière contre laquelle ils tentent de se protéger n'est pas un cas isolé, que la majorité de leur concitoyens en sont eux aussi victimes, et qu'il est temps de se lever tous ensemble pour mettre fin à cet arbitraire et retrouver leur liberté.

Du repli communautaire à la dislocation sociale

Nous savons depuis Thomas Hobbes, que le système de loi et de contrainte organisé que l'on appelle d'Etat n'a finalement d'efficacité réelle que pour autant qu'il fasse l'objet d'un consentement de la part des populations sur lesquels il s'exerce. Que ce consentement disparaisse, et le respect de la loi fait place à l'anarchie, le respect de l'Etat à l'insurrection et le respect de la règle commune au repli sur des règles particulières qu'une fraction donnée de la population considère comme plus légitimes. Interdisez l'alcool, et vous voyez fleurir partout les speakeasies clandestins. Couvrez la France de radars, et vous voyez brûler des centaines de ces radars. Criminalisez la plus minime réserve vis-à-vis de l'homosexualité, et vous voyez toute une partie de la population, aux convictions religieuses fortes et pénétrées de la morale du péché, considérer comme impie une loi républicaine qui heurte profondément sa foi et se replier vers une loi communautaire reflétant ses convictions profondes.

Le résultat de ces différentes tendances, c'est évidemment la dislocation du lien collectif qui fonde un peuple et un Etat, l'anarchie, la violence insurrectionnelle et le repli sur des archipels de micro-lois communautaires... L'inévitable conflit, sur des mêmes territoires, de celles-ci, débouchant nécessairement sur des tensions voire des affrontements violents entre ces communautés dont la délégitimation de la loi commune alimente la cristallisation ...

Cette tendance au repli communautaire a fait l'objet, au cours des années récentes, d'une très abondante littérature qui permet d'en mieux saisir, à partir d'une diversité d'approche, le caractère protéiforme. C'est le mouvement régressif de désaffiliation d'une partie de la jeunesse musulmane par rapport à l'identité française et aux valeurs républicaines, mis en lumière par exemple par Emmanuel Brenner dans « *Les territoires perdus de la république* ». C'est le repli sur soi d'une France populaire périphérique, victime de la mondialisation néo-libérale et d'une immigration de masse source d'un profond sentiment d'insécurité culturelle, et qui va chercher à reconstituer, via un ré-enracinement dans des communautés marginalisées et appauvries, son « capital d'autochtonie » menacé (voir à ce sujet l'ouvrage de Christophe Guilluy, « *la France périphérique* »). Et c'est in fine la fragmentation de l'ancienne collectivité française en une série d'archipels isolés tels que décrits par Jérôme Fourquet dans son récent ouvrage, « *L'archipel Français* » : populations éduquées et aisées des centre-ville dynamiques bénéficiant à plein des bienfaits de la mondialisation ; populations immigrées des périphéries urbaines tentées par un repli identitaire à connotation religieuse ; enfin, France périphérique des petites villes et des campagnes en crise, taraudées par une sentiment d'abandon face à une mondialisation incontrôlée dont elles ne perçoivent que les conséquences négatives (chômage, immigration de masse, etc.).

Certes, ce mouvement de fragmentation sociale n'a pas pour seule cause l'insupportable oppression d'un Etat parasite. Elle s'explique aussi par les conséquences dramatiques de la mondialisation libérale, de l'immigration de masse, de la destruction systématique des valeurs traditionnelles par l'utopie multiculturaliste. Il n'en reste pas moins que la dynamique du repli réfractaire face à un Etat toujours plus spoliateur et toujours moins efficace, toujours plus autoritaire et toujours moins respecté, constitue l'un des principaux facteurs structurants des évolutions de la France contemporaine.

Jusqu'à atteindre un point de rupture ?

Du sentiment de révolte à la rébellion ouverte

Jusqu'ici, la résistance de l'homme de la rue à la montée du nouveau proto-totalitarisme d'Etat s'est essentiellement manifestée de manière passive : par des comportements d'évitement ou de retrait ; par une multiplication des comportements de fraude ou d'entorse à la loi ; par un repli sur des communautés aux règles considérés comme plus légitimes que la loi républicaine. La société française reste calme en surface, apparemment encore soumise à la domination de son Etat. Mais pour combien de temps ?

Jusqu'au début des années 2010, les mouvements de rébellion perceptibles au sein de la société française étaient restés le fait de groupes globalement marginaux qui ne bénéficiaient pas de la sympathie de l'opinion majoritaire. Le terrorisme à bas bruit des autonomistes basques, corses et bretons restait cantonné aux marges du territoire sans susciter une grande émotion. Les émeutes à répétition des banlieues ethnicisées avaient suscité un mouvement d'incompréhension hostile. Le sanglant terrorisme islamique constituait même peut-être, au milieu de tant de facteurs de désagrégation nationale, le plus puissant stimulant d'un réveil identitaire fondé sur l'adhésion aux valeurs républicaines. Bref, la violence politique ne faisait pas recette. Ceux qui attaquaient l'autorité de l'Etat n'attiraient en retour que la réprobation de l'opinion.

Depuis une petite dizaine d'années, les choses ont commencé à changer. Des formes de contestation violentes de l'Etat sont apparues au cœur même du « bloc central » de la société française, et tout particulièrement des anciennes classes moyennes en voie de déclassement social. Manifestations des « bonnets rouges », dégradation systématiques des radars routiers, attaques contre les permanences des élus ou les préfetures, et bien sûr, mouvement des « gilets jaunes » témoignent d'un fait nouveau, impensable il a encore dix ans : maintenant c'est l'homme de la rue, le petit blanc, le beauf, le « franchouillard » de province qui descend dans la rue pour manifester, parfois avec violence, sa défiance face à l'Etat et aux hommes politiques qui le gouvernent. Et, fait également nouveau, ces mouvements bénéficient désormais dans l'opinion d'un soutien massif ; bref, le peuple gronde et prend plaisir à s'entendre gronder.

Que se passe-t-il ? Eh bien tout simplement qu'un nombre croissant de gens - peut-être la majorité de nos concitoyens - estiment avoir été trompés, spoliés, précarisés par les politiques de ces 30 dernières années. On leur avait promis plus de protection, ils ont eu plus d'impôts ; on leur avait promis une puissance restaurée par l'union européenne, ils ont eu un pays appauvri par une ouverture incontrôlée ; on leur avait vanté les mérites de l'enrichissement culturel par la diversité, ils ont eu l'invasion migratoire ; on leur avait promis plus de sécurité, ils ont eu moins de liberté ; on leur avait promis l'émancipation des femmes, ils ont eu la stigmatisation des hommes. Ce qui n'empêche d'ailleurs par les médias dominants de continuer à claironner qu'au fond tout va bien et à masquer l'existence des vrais problèmes, alors que chacun se rend compte que ces problèmes en fait existent et rendent sa vie plus difficile, par l'insécurité, par la spoliation fiscale, par l'autoritarisme étatique, par la dégradation de la justice, par le déferlement des lois moralisatrices et liberticides.

Ce sentiment de mensonge, de tromperie, multiplié des millions, voire des dizaines de millions de fois dans le cœur de chacun, ne peut in fine conduire qu'à la montée d'une immense colère. Comment celle-ci se manifesterait-elle ? Par des actes de violence isolés et désespérés ? Par de nouvelles séries de manifestations de masses, donnant éventuellement lieu à des débordements violents ? Par une montée des actes terroristes contre l'Etat, ses symboles et ses dirigeants ? Nul ne le sait encore. Mais ce qui est certain, par contre, c'est que la révolte, ou plutôt les révoltes, grondent...

Conclusion : de l'autoritarisme à l'anarchie

L'histoire des dictatures du XXème siècle - et tout particulièrement des dictatures communistes - nous l'a constamment démontré : l'excès d'autoritarisme et de dirigisme, lorsqu'il est considéré par la population comme illégitime, conduit inévitablement à un développement explosif de l'individualisme cynique, à une dévalorisation de la notion de « bien collectif », et dans le pire des cas, à l'anomie sociale et à l'anarchie. C'est, dans les démocraties populaires, le mal endémique de la corruption et de l'appropriation des biens collectifs par les apparatchiks ; c'est, dans les mêmes pays, le développement par la population d'une vaste économie souterraine tentant d'échapper au contrôle de l'Etat ; c'est l'économie soi-disant collectivisée de Cuba transformée, par la défaillance prévisible de ses planificateurs, en un gigantesque marché clandestin où les gens passent le plus clair de leurs heures de travail officielles à troquer au noir tout contre n'importe quoi pour essayer de manger à leur faim.

Et la France, toutes proportions gardées bien sûr, n'est pas à l'abri de ces dérives. L'ampleur de la contrebande de cigarettes croît dans notre pays en proportion directe de la montée des taxes sur le tabac. Les praticiens hospitaliers se détournent du secteur public pour se consacrer corps et âme à leur activité de secteur privé plus lucrative. Les déclarations et comportements violents contre les institutions et leurs représentants croissent en proportion directe des lois répressives mises en place par ces mêmes institutions afin de se protéger contre ces mêmes comportements violents. Terrifiant cercle vicieux mortifère entre des institutions tentées par toujours plus de répression et de contrôle et des individus tentés par toujours plus de désobéissance et de clandestinité.

Alors, messieurs les législateurs, arrêtez s'il vous plaît de restreindre nos libertés, sous toutes sortes de prétextes progressistes bien intentionnés, si vous ne voulez pas que, par le jeu des comportements individuels, notre pays ne se transforme en une vaste zone de chaos social, minée par la démoralisation collective, désertée par ses éléments les plus dynamiques, tarabouillée par la tentation de l'insurrection et du repli communautaire ; et où coexisteront, dans un indescriptible désordre, les zones de non-droit avec des espaces où continuera à s'appliquer, à coup de répression policière et surveillance généralisée, une loi républicaine de plus en plus oppressive et de ce fait délégitimée aux yeux des honnêtes citoyens désormais tentés par la désobéissance ou par la fuite !!!

Bibliographie

Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme (suivi de « religion et politique »)*, 1990, Nouvelle édition, Payot et Rivages, 128 pages, Paris, 2018.

Alexis de Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution (1ère édition 1856)*, Ed. Gallimard / Histoire folio, 2016, 378 pages, 2016, Paris

Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Seuil, Paris, 1990, 370 pages.

Secrétariat d'Etat au Plan, *Entrer dans le XXIème siècle, Essai sur l'avenir de l'identité française*, La découverte / La documentation française, Paris, 1990, 291 pages

Jean-Baptiste Leon, *Le livre noir des gaspillages 2019, 100 gaspillages payés par nos impôts, Contribuables associés*, 97 pages, 2019, paris.

Marc Fumaroli, *L'Etat Culturel, essai sur une religion moderne*, Editions de FaloiX, Paris, 1991, 305 pages

Claude Patriat, *La culture, un besoin d'Etat*, Hachette, Paris, 1998, 224 pages

François Sureau, *Pour la Liberté, Répondre au terrorisme sans perdre la raison*, Tallandier, 2017, 78 pages

Laurent Mucchielli, *Vous êtes filmés !, Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance*, Armand Colin, Paris, 2018, 228 pages.

Frédéric Martel, *Sodoma, enquête au cœur du Vatican*, 2019, 632 pages, Robert Laffont, Paris

Christian Vanneste, *M... au Lobby Gay*, Editions Mordicus, Paris, 30 pages, 2013.

Laurent Obertone, *La France Big Brother, le Mensonge c'est la vérité*, 2016, Postface de Philippe Verdier, éditions La Mécanique Générale, Québec, 443 pages

Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, 367 pages, 2016, Editions du Cerf, Flammarion / Champs Actuels, Paris

Michel Onfray, *Théorie de la Dictature*, Editions Robert Laffont, Paris, 2019

Natacha Polony, Jean-Michel Quatrepoint, *Délivrez-nous du bien, Halte aux nouveaux inquisiteurs*, Editions de l'observatoire, 2019, 279 pages.

Christophe Guilly, *La France périphérique, Comment on a sacrifié les classes populaires*, 185 pages, 2015, Flammarion / Champs Actuels, Paris

Jérôme Fourquet, *l'Archipel français, Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, Paris, 2019, 379 pages.

Emmanuel Brenner, *Les territoires perdus de la république*, Pluriel, 412 pages, seconde édition, 2015 (1ere édition 2002).

Entre totalitarisme et chaos

Sommaire provisoire

Introduction : l'Etat contre l'homme de la rue	2
Un interventionnisme inefficace	4
Etat-providence et tentation totalitaire	4
Un pouvoir fiscal et financier hors de contrôle	5
Une prolifération réglementaire chaotique et oppressive	6
Etat obèse et gaspillage des deniers publics	7
Un autoritarisme sans autorité	8
Les effroyables progrès des techniques de surveillance	8
Open-bar pour la police	9
Justice aux ordres ou désordre de la justice ?	10
L'Etat impuissant devant l'ensauvagement de la société	11
Un moralisme qui détruit la morale commune	12
L'Etat, guide lumineux du progrès social	12
Les lobbies multiculturalistes à la conquête des partis et de l'Etat	13
Le progrès à la schlague	15
Fragmentation sociale et lutte de tous contre tous	16
L'homme ordinaire entre découragement et révolte	17
Du repli égoïste à la fuite	17
De la fraude obligée à l'émergence d'une mentalité délinquante	19
Du repli communautaire à la dislocation sociale	20
Du sentiment de révolte à la rébellion ouverte	21
Conclusion : de l'autoritarisme à l'anarchie	22
Bibliographie	23